

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE

Durée : 5 ans

I. Enseignements (environ 300h)

A. Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en ophtalmologie.
- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en ophtalmologie.

B. Enseignements spécifiques

- Principes généraux de chirurgie
- Anatomie, embryologie, développement et physiologie du globe oculaire et de ses annexes
- Principes de génétique, d'immunologie et d'oncologie appliqués à l'ophtalmologie
- Pharmacologie (métabolisme, posologie, action et toxicité) des médicaments usuels en ophtalmologie
- Explorations fonctionnelles en ophtalmologie
- Épidémiologie, physiopathologie, anatomopathologie, diagnostic, pronostic et traitement des maladies du globe oculaire et de ses annexes : affections orbitaires, pathologies palpébrales et de l'appareil lacrymal, anomalies de la réfraction, maladies de la conjonctive et de la cornée, pathologies du cristallin et chirurgie de la cataracte, maladies inflammatoires, maladies de la choroïde et de ses vaisseaux, maladies de la rétine et de ses vaisseaux, dystrophies chorio-rétiniennes héréditaires, pathologie vitréorétinienne chirurgicale, tumeurs de l'œil et de ses annexes, glaucomes et hypotonies oculaires, pathologies oculo-motrices et pathologie iatrogène
- Expression oculaire des maladies systémiques et manifestations oculaires d'affections neurologiques, infectieuses, endocrinologiques, ... et chirurgicales à point de départ extra-oculaire
- Dépistage, prise en charge et prévention des maladies cécitantes et liées au vieillissement
- Organisation et prise en charge des urgences en ophtalmologie.

II. Formation pratique

- 6 semestres dans des services agréés pour le D.E.S d'ophtalmologie, dont 4 au moins doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés. Ces semestres doivent être effectués dans au moins 2 services ou départements différents.
- 4 semestres dans des services agréés pour des D.E.S qui peuvent être acquis dans le cadre du troisième cycle de médecine spécialisée, dont au moins 1 semestre dans un service agréé pour un D.E.S de la discipline des spécialités médicales (de préférence endocrinologie et métabolismes, médecine interne ou neurologie) et au moins 1 semestre dans un service agréé pour le D.E.S.C de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, de neurochirurgie ou d'oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale; au cours de ces 4 semestres, un septième semestre peut éventuellement être effectué dans un service agréé pour le D.E.S d'ophtalmologie